

Le [CONSEIL D'ETAT](#) / **T** : 01.42.96.80.34 a ce mardi 30 mai invalidé le plan social qui avait été initié en 2014 à l'égard des anciens salariés de [SANOFI PASTEUR](#) / **T** : 04.37.37.01.00 (siège social à Paris, CA 37 milliards d'euros, 110 000 salariés) notamment de Toulouse, et qui avait déjà été cassé une première fois par la Cour d'appel de Versailles en mars 2015. Cette décision de la Haute juridiction administrative pourrait réouvrir le débat de la réintégration des salariés au sein de la société spécialisée dans le domaine de santé.

www.sanofi.com